

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 04 JUILLET 2024****Date de convocation :**

27/06/2024

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Françoise CRISTOFOL, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Frédéric CRAVO, Claudie SERRE, Evelyne FUENTES, Jean-Louis LIGAT, Armande IGLESIAS, Caroline MERLE, Mélissa OBBIH, Georges PERALBA, Danielle POUDADE **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Xavier BERAGUAS (pouvoir à Caroline PAGÈS), Thierry COMES (pouvoir à Evelyne FUENTES), Maryse NOGUÈS (pouvoir à Françoise CRISTOFOL), Damien OTON (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Bernard COURCELLE (pouvoir à Georges PERALBA), Valérie CRIBELLET (pouvoir à Danielle POUDADE)

Absents : Clara ROSE, Yasmine SEBAHOUI, Jean-Philippe LECOINNET et Marielle ALONSO.

Mme Armande IGLESIAS a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024/47 : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'HOSPICE 2

VU l'accord-cadre entre la commune d'Ille Sur Tet et l'atelier d'architecture Caroline SERRA, suite à la consultation lancée sur e-marchespublics.com en avril-mai 2022,

VU la commission Mapa en date du 21 juin 2022

VU la décision du Maire n°28/2022 du 22 juin 2022, validant l'accord-cadre avec l'atelier d'architecture Caroline SERRA et actant la répartition des honoraires de maîtrise d'œuvre,

VU la remise du diagnostic sanitaire sur l'ensemble de l'hospice Saint-Jacques et le découpage en 4 phases : phase 1 / tranche ferme (travaux + études) et les trois autres phases de travaux /tranches optionnelles 2, 3 et 4,

Monsieur le Maire propose d'approuver le montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre, dont le taux correspond à ceux fixés dans l'accord cadre, pour la tranche ferme et les tranches optionnelles, à savoir :

Taux de rémunération global de 11 % des travaux HT.**Tranche ferme (Etudes générales + Travaux phase 1)**

Montant des honoraires de MOE AVP/ PRO/ACT – 65 %	173 244,50 € H.T.
Montant des travaux	639 000,00 € H.T.
Montant des honoraires de MOE VISA/DET/AOR – 35 %	24 601,50 € H.T.

Tranche Optionnelle 1 (Travaux phase 2)

Montant des travaux	620 000,00 € H.T.
Montant des honoraires de MOE VISA/DET/AOR – 35 %	23 870,00 € H.T.

Tranche Optionnelle 2 (travaux phase 3)

Montant des travaux	682 000,00 € H.T.
Montant des honoraires de MOE VISA/DET/AOR – 35 %	26 257,00 € H.T.

Tranche Optionnelle 3 (travaux phase 4)

Montant des travaux	482 000,00 € H.T.
Montant des honoraires de MOE VISA/DET/AOR – 35 %	18 557,00 € H.T.

Considérant le rapport du Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

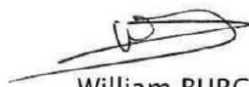
APPROUVE l'accord-cadre, le taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 11 % et sa répartition MOE AVP/ PRO/ACT – 65 % / MOE VISA/DET/AOR – 35 %.

APPROUVE le projet et son découpage en 4 tranches dont la tranche ferme, prévue en 2025, pour un coût prévisionnel de 639 000 € HT

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 04 juillet 2024

Le Maire



William BURGHOFFER

